

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Retransmission en direct du conseil municipal

Le conseil municipal de vendredi 4 avril à 18 h 30 sera retransmis en direct sur grand écran à l'Hôtel de Ville ainsi que sur le site internet de la Ville www.chambery.fr

Le maire et les adjoints, qui constituent l'exécutif de la commune, seront élus au scrutin secret et à la majorité absolue par le conseil municipal lors de la première réunion de ce dernier qui aura lieu ce vendredi 4 avril à 18 h 30 salle des délibérations à l'hôtel de Ville.

L'ordre du jour est à retrouver sur www.chambery.fr